

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 4 avril 2014

L'an deux mille quatorze et le quatre avril à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROSI.

Présents : Michel ROSI, Aline MORAND, Michel BERTHET, Roger THEVENOT, Jean-Luc PAQUELIER, Michel SUCHET, Dominique RABILLOUD, Valérie BOUILLOUX, Josiane DESROCHES, Patrice DUPONT, Guy LONGEPIERRE, Coralie LUTAUD, Sandrine BAUDIN, Catherine PATUEL, Rémi BESSON, Jacques DESHOTEL.

Absents Excusés : Jean-Claude ARNAUD (pouvoir à Michel SUCHET), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Aline MORAND), Valérie BABAD (pouvoir à Roger THEVENOT), Marie JOUBERT LAURENCIN (pouvoir à Rémi BESSON), Simone DUVERNAY (pouvoir à Jacques DESHOTEL), Claire DE CROMBRUGGHE absente pour le vote des délibérations concernant les délégations du Maire et les indemnités du Maire et des adjoints.

Ordre du jour :

- Délégations du Maire,
- Indemnités du Maire et des adjoints,
- Création et délégations des commissions et syndicats,
- Délégations des conseillers municipaux et indemnités,
- Définition des conditions de sortie du SIVOM du Canton de La Chapelle de Guinchay,
- Décision concernant un plan de redressement judiciaire,
- Présentation du budget et des actions 2014,
- Divers.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014 est lu et adopté.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel SUCHET.

Délibérations :

Délégations du Maire

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil donne à Monsieur le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT,

18 votes POUR

4 votes CONTRE : Jacques DESHOTEL (plus pouvoir de Simone DUVERNAY), Rémi BESSON (plus pouvoir de Marie JOUBERT LAURENCIN).

Fixation du niveau des indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil municipal fixe le taux des indemnités du Maire et des adjoints qui seront versées pendant la durée du mandat 2014 – 2020.

18 votes POUR

4 ABSTENTIONS : Jacques DESHOTEL (plus pouvoir de Simone DUVERNAY), Rémi BESSON (plus pouvoir de Marie JOUBERT LAURENCIN).

Création de la Commission d'Appels d'Offres

Le conseil municipal procède à l'élection de 3 membres titulaires de la commission d'appel d'offres, ainsi que de leurs suppléants. Le Maire est Président de la commission.

A l'issue du vote, sont déclarés élus :

- en qualité de membres titulaires :
 - Roger THEVENOT,
 - Michel SUCHET,
 - Jean-Claude ARNAUD,

- en qualité de membres suppléants :
 - Jean-Luc PAQUELIER,
 - Guy LONGEPIERRE,
 - Rémi BESSON

18 votes POUR

4 ABSTENTIONS : Jacques DESHOTEL (plus pouvoir de Simone DUVERNAY), Rémi BESSON (plus pouvoir de Marie JOUBERT LAURENCIN).

Délégués à la SEMCODA

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur Roger THEVENOT comme représentant à l'assemblée spéciale des communes actionnaires de la SEMCODA. En cas d'indisponibilité du délégué, le Maire représentera la commune à l'assemblée spéciale.
- Accepte en étant que de besoin que le délégué fasse acte de candidature pour être désigné administrateur représentant les communes actionnaires.
- Désigne Monsieur Michel ROSI, Maire, comme représentant légal de la commune au sein des assemblées ordinaires ou extraordinaires avec possibilité de déléguer à un membre du conseil municipal.

Délégués à la Maison de retraite du Bocage

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

- Délégué titulaire : Roger THEVENOT,
- Délégué suppléant : Sandrine BAUDIN.

Délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Mâconnais Beaujolais

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme délégués titulaires :

- Michel ROSI,
- Michel SUCHET.

Délégués au Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

- Délégué titulaire : Dominique RABILLOUD
- Délégué suppléant : Roger THEVENOT

Délégués au Syndicat Intercommunal des Transports Urbains de l'Agglomération Mâconnaise

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

- Délégué titulaire : Michel ROSI
- Délégué suppléant : Roger THEVENOT

Délégués au SIVOM de l'Arlois

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

- Délégués titulaires : Michel SUCHET et Jean-Claude ARNAUD
- Délégués suppléants : Dominique RABILLOUD et Michel ROSI

Délégués au Syndicat des Bouchardes

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme délégués titulaires :

- Michel ROSI,
- Roger THEVENOT,
- Aline MORAND.

Délégués au Syndicat d'Électrification de Saône et Loire

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité comme :

- Délégué titulaire : Michel SUCHET
- Délégué suppléant : Jean-Claude ARNAUD

Fixation du niveau des indemnités des conseillers municipaux ayant une délégation spéciale

Le Maire informe le conseil qu'il va donner par arrêté des délégations spéciales à trois conseillers municipaux :

- Monsieur Jean-Claude ARNAUD,
- Monsieur Dominique RABILLOUD,
- Monsieur Jean-Luc PAQUELIER.

Le Conseil municipal fixe le taux des indemnités qui seront versées.

19 votes POUR

4 ABSTENTIONS : Jacques DESHOTEL (plus pouvoir de Simone DUVERNAY), Rémi BESSON (plus pouvoir de Marie JOUBERT LAURENCIN).

Conditions de sortie du SIVOM du Canton de La Chapelle de Guinchay

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 29 juillet 2013, la commune a sollicité son retrait du SIVOM du Canton de La Chapelle de Guinchay suite au transfert de compétences du gymnase à la commune de La Chapelle de Guinchay.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les conditions financières de retrait du SIVOM du Canton de La Chapelle de Guinchay à 0 € (zéro euro).

Décision concernant un plan de redressement judiciaire

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité une proposition concernant un plan de redressement judiciaire.

DIVERS :

Monsieur le Maire expose la possibilité de créer des commissions sur des sujets techniques. Ces commissions ont un caractère consultatif uniquement. Elles peuvent donner des avis mais le conseil reste seul décisionnaire. La composition des commissions est établie lors de la séance du Conseil municipal mais il est possible à tout moment, après consultation du Conseil, de procéder à des modifications.

Les commissions créées et leur composition sont détaillées dans le tableau joint à ce procès-verbal.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le Président régional du cyclisme afin que le départ et l'arrivée de la course cyclosportive du 4 mai 2014 puisse se dérouler à Crêches-Sur-Saône. Il s'agit d'une course qualificative pour les championnats du Monde qui se dérouleront au mois d'août 2015.

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'impact que pourrait avoir cette course sur le territoire, les Maires des communes alentours seraient d'accord pour aider à l'organisation (matériaux, véhicules,...). Il demande l'avis des conseillers municipaux avant de donner son accord.

Monsieur Michel SUCHET indique qu'il faudra veiller à s'organiser concernant les parkings.

Monsieur Michel BERTHET propose que la commune fasse une demande à Carrefour afin que le parking puisse être utilisé., si l'emplacement convient au comité organisateur.

Monsieur Rémi BESSON indique qu'il sera nécessaire de veiller à la sécurité, notamment sur la nationale.

Monsieur le Maire précise que le long de la Nationale sera balisée.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour que Monsieur le Maire donne son accord pour l'organisation de la course.

La séance est levée à 23h20.

**Le Maire,
Michel ROSI**

